

Jeux de hasard et d'argent : comprendre, prévenir, agir

Présentation dans le cadre des petits déjeuners de la promotion de la santé organisés par le Service de la santé publique du canton de Fribourg

Léonard Dinkel, chef de projets au GREA et coordinateur du PILDJ

Sommaire

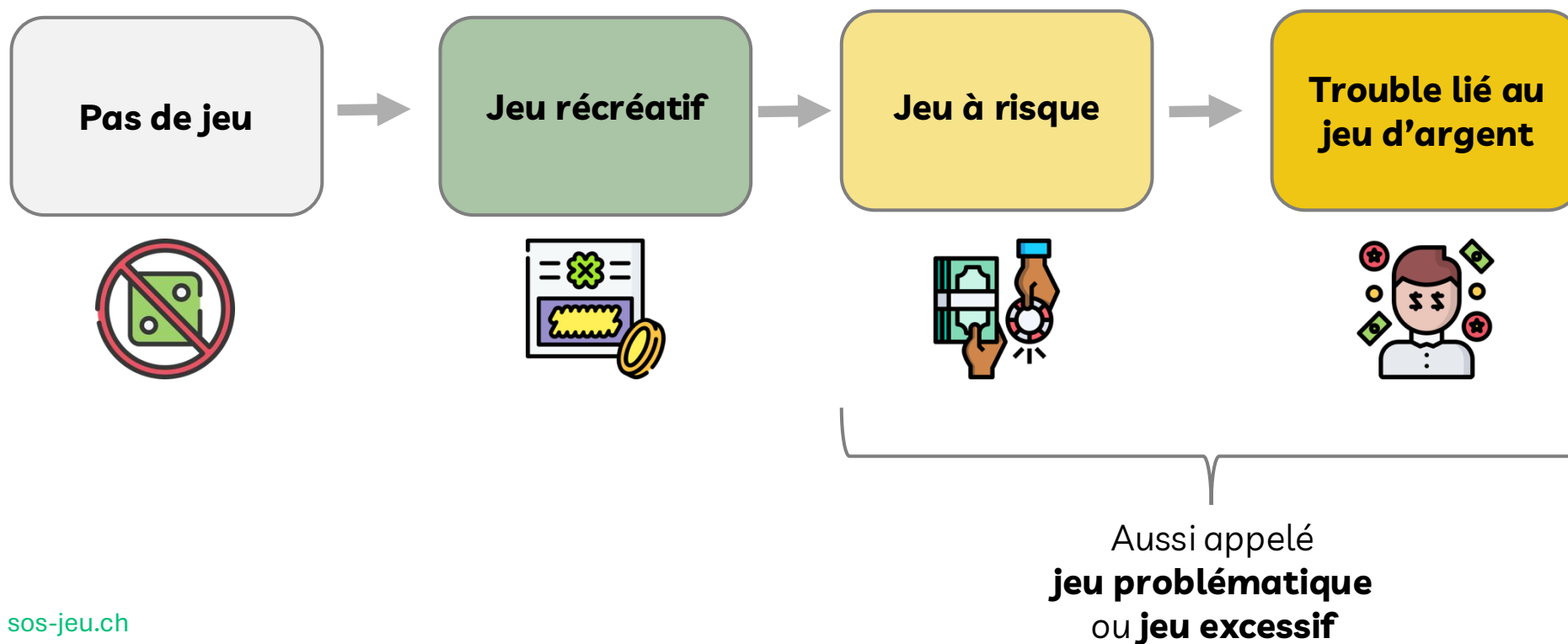
- Qu'est-ce qu'un jeu de hasard et d'argent ?
- L'addiction au jeu de hasard et d'argent
- Historique de la régulation des JHA en Suisse
- Cadre légal des JHA en Suisse
- Aspects économiques
- Le PILDJ et son activité

Qu'est-ce qu'un jeu de hasard et d'argent ?

- Les jeux de hasard et d'argent (JHA) peuvent être définis comme toute activité impliquant une mise d'argent, dont l'issue laisse espérer un gain et est déterminée en partie ou exclusivement par le hasard

Addiction au jeu d'argent

- Trouble lié au jeu d'argent, reconnu par l'OMS et intégré dans la Classification Internationale des Maladies (CIM-11).
- 3 critères diagnostiques pour le trouble lié au jeu d'argent



Jeu problématique

Préoccupations

Perte de contrôle

Espoir de « se refaire »

Mise en danger
travail/relations



Pensées
erronées

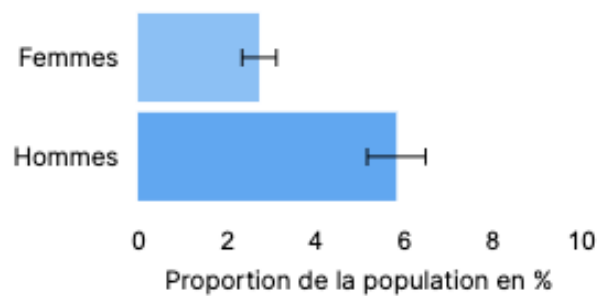
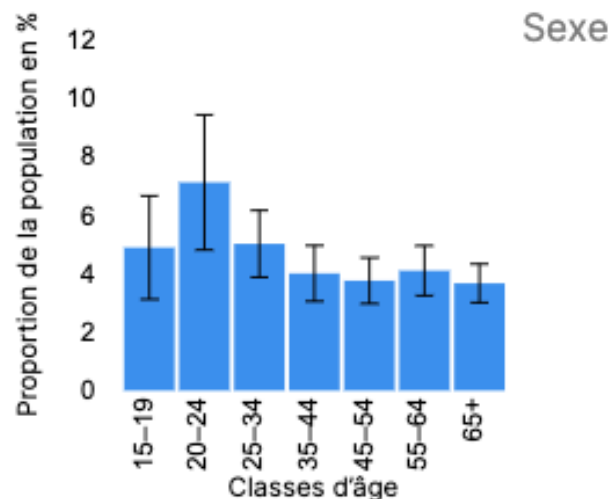
Mises croissantes

Compte financièrement sur
les autres

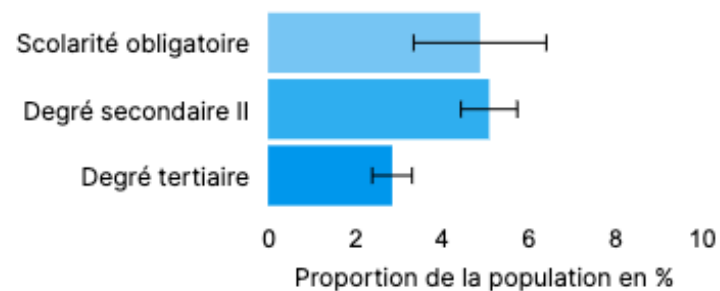
Mensonge

Qui est concerné en Suisse ?

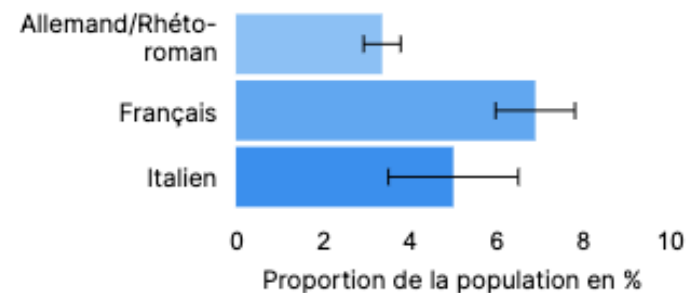
- 4,3% de la population (ESS 2022) a un jeu problématique, ce qui représente plus de 370'000 personnes



Niveau de formation (âge: 25+)



Région linguistique

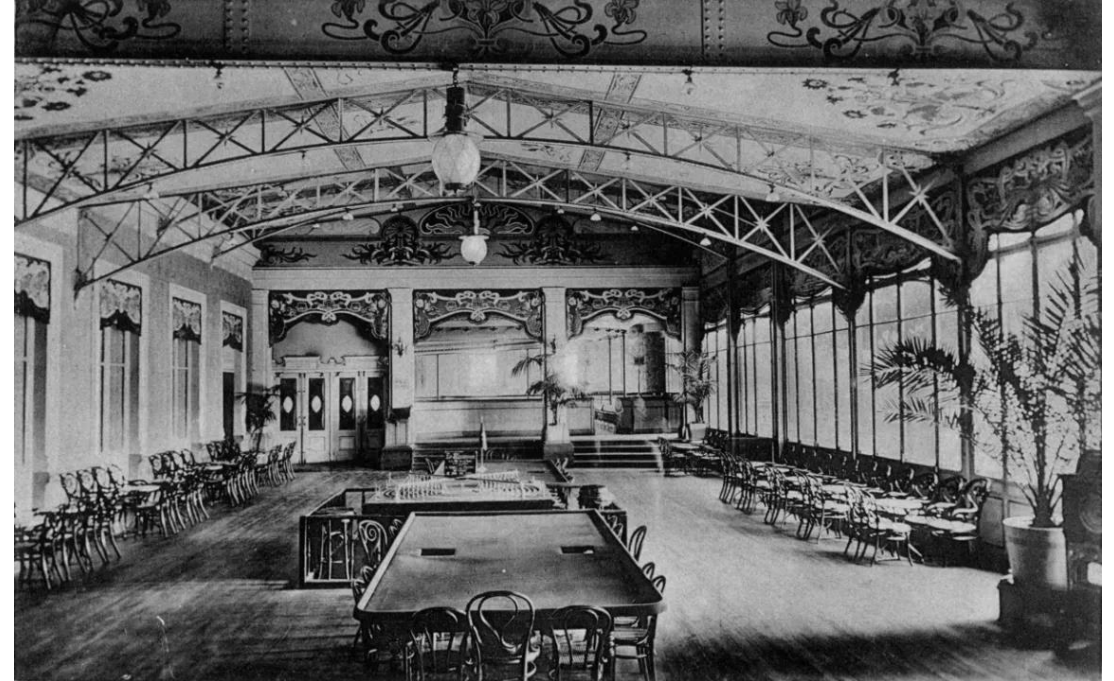


Lien vers les résultats de l'ESS 2022 pour les jeux d'argent :

<https://www.admin.ch/fr/nsb?id=102979>

Les JHA en Suisse : historique (I)

- En 1874, l'interdiction des maisons de jeu est inscrite dans la Constitution.
- Mais la définition de « maison de jeu » est l'objet d'interprétations pendant près de 40 ans
- En 1913, le Conseil fédéral exclut les *Kursaals* de la catégorie des maisons de jeu
- En 1920, une initiative populaire pour l'interdiction des maisons de jeu (y compris *Kursaals*) est acceptée par 55,3% de la population
- À la suite de cela, plusieurs modifications sont effectuées dans les années 1920 ;
 - 1923 : Loi sur les loteries, naissance des loteries à but d'utilité publique
 - 1928 : Les *Kursaals* sont autorisées avec jeu de boules, mise maximum de 2 francs



Kursaal de Genève au début du 20^e s. , Bibliothèque de Genève

Les JHA en Suisse : historique (II)

- Dans les années 1990 : crise économique. Le Conseil fédéral veut réautoriser les maisons de jeu
- Le 7 mars 1993, le peuple suisse accepte la levée de l'interdiction des maisons de jeu à 72,5%
- Ces nouveaux principes sont ancrés dans l'article 106 de la Constitution, entrée en vigueur en 2000



Illustration dans la brochure d'explications du
Conseil fédéral pour la votation du 7 mars 1993

Les JHA en Suisse : historique (III)

- En 2018, le peuple accepte une nouvelle Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) à 72,9%
- Cette loi, entrée en vigueur en 2019 apporte les changements suivants :
 - Autorisation des casinos en ligne suisse, les jeux étrangers sont bloqués
 - Tournois poker hors casino sont autorisés
 - Les opérateurs de jeux doivent mettre en place des programmes de mesures sociales
 - La responsabilité est aux cantons en matière de prévention, mais pas de financement spécifique



Affiche pour la votation du 10 juin 2018 sur la LJAr

Le cadre légal des jeux en Suisse (I)

- Qu'est-ce qu'encadre la LJA ?

Maisons de jeu	Jeux de grande envergure	Jeux de petite envergure	Nouveaux jeux (hors LJA)
Machines à sous Poker Roulette Blackjack Jeux de casino en ligne	Swiss Loto Euromillions Billets à gratter Paris sportifs Tactilos PMU Jeux en ligne	Lotos, tombolas Tournois de poker hors casino	Bourse, paris sur les marchés financiers Cryptomonnaies Loot boxes Etc.

- Pour les maisons de jeu, des concessions sont octroyées par le Conseil fédéral
- Pour les jeux de grande envergure, deux opérateurs ont le monopole (Loterie Romande et Swisslos)
- Les jeux de petite envergure doivent avoir l'autorisation du canton

Le cadre légal des jeux en Suisse (II)

- Deux autorités de surveillance :
 - La Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ)
 - L'autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent (Gespa)
- Impôt sur les casinos (pour l'AVS) et bénéfices reversés à de l'utilité publique pour la Loterie Romande et Swissloss
- Mesures de protection liées au jeu doivent être prises par les exploitants de jeu
- Pour les cantons, article 85 LJAr, alinéa 1 :
« Les cantons sont tenus de prendre des mesures de prévention contre le jeu excessif et d'offrir des possibilités de conseil et de traitement aux personnes dépendantes au jeu ou exposées à un risque de dépendance ainsi qu'à leur entourage »

Le cadre légal des jeux en Suisse (III)

- Les cantons doivent prendre des mesures pour la prévention et le traitement du jeu excessif, mais n'ont pas de financement dans la LJAr
- Un Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA) a été établi entre les cantons. Celui-ci introduit une taxe « prévention » de 0,5% du Produit brut des jeux (PBJ) des loteries pour financer les tâches liées à l'article 85 de la LJAr
- Pour 2025, le PBJ de la Loterie Romande a été de CHF 429'824'985.-
- La taxe « prévention » de 0,5% a représenté en 2025 CHF 2'149'124,93.- pour les 6 cantons romands

L'offre de JHA en Suisse

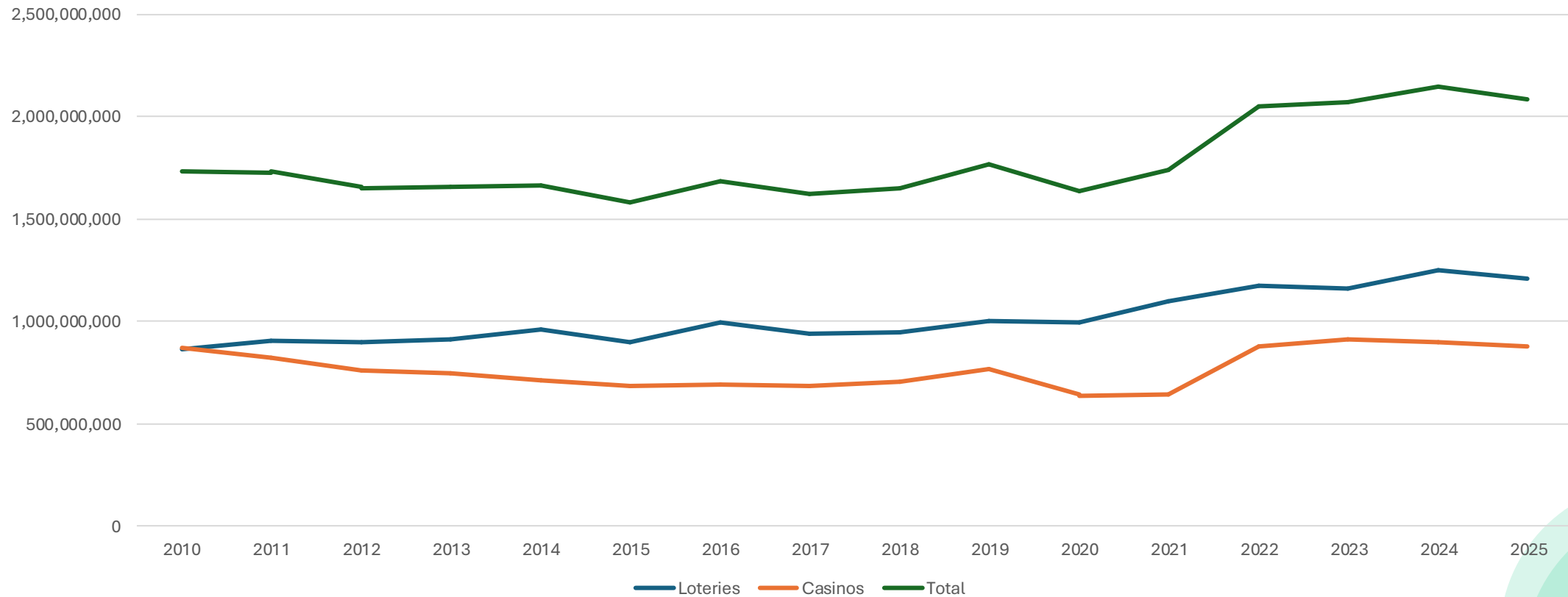
- La Suisse compte une des offres légales de JHA les plus denses en Europe

Casinos	Jeux de grande envergure	Petites loteries
20 casinos terrestres 10 casinos en ligne	Loterie Romande et Swisslos	Tombolas, lotos Tournois de poker hors casino

- A cette offre légale, il existe également une offre illégale (ex. casinos en ligne étrangers, sites de paris sportifs, et jeux qui ne sont pas encadrés par la loi)

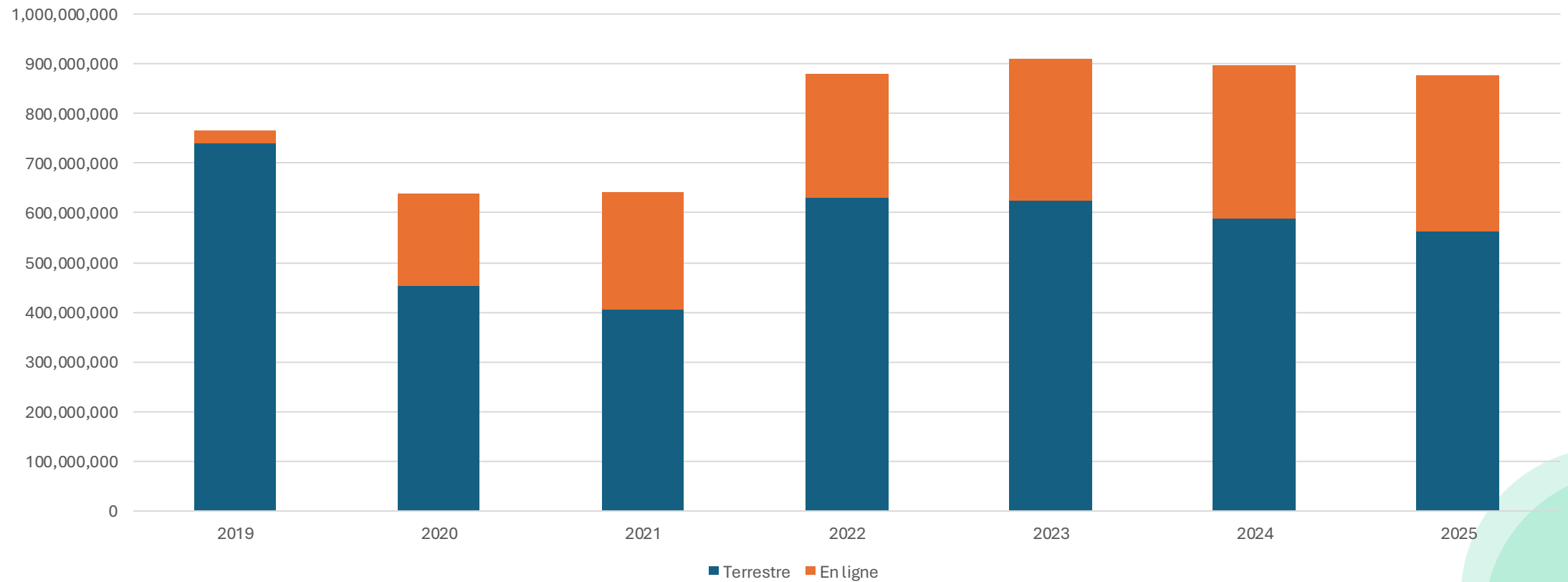
Aspects économiques (I)

Produit brut des jeux par an en Suisse



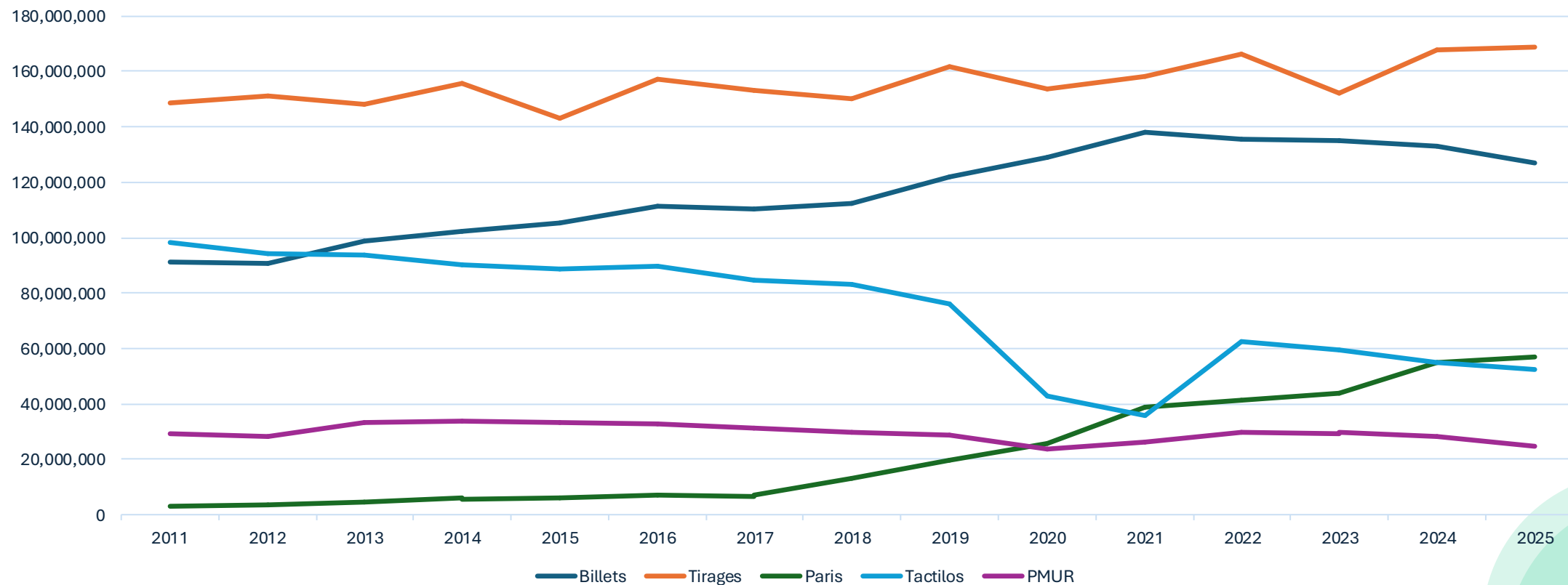
Aspects économiques (II)

Part du PBJ des casinos terrestres vs en ligne



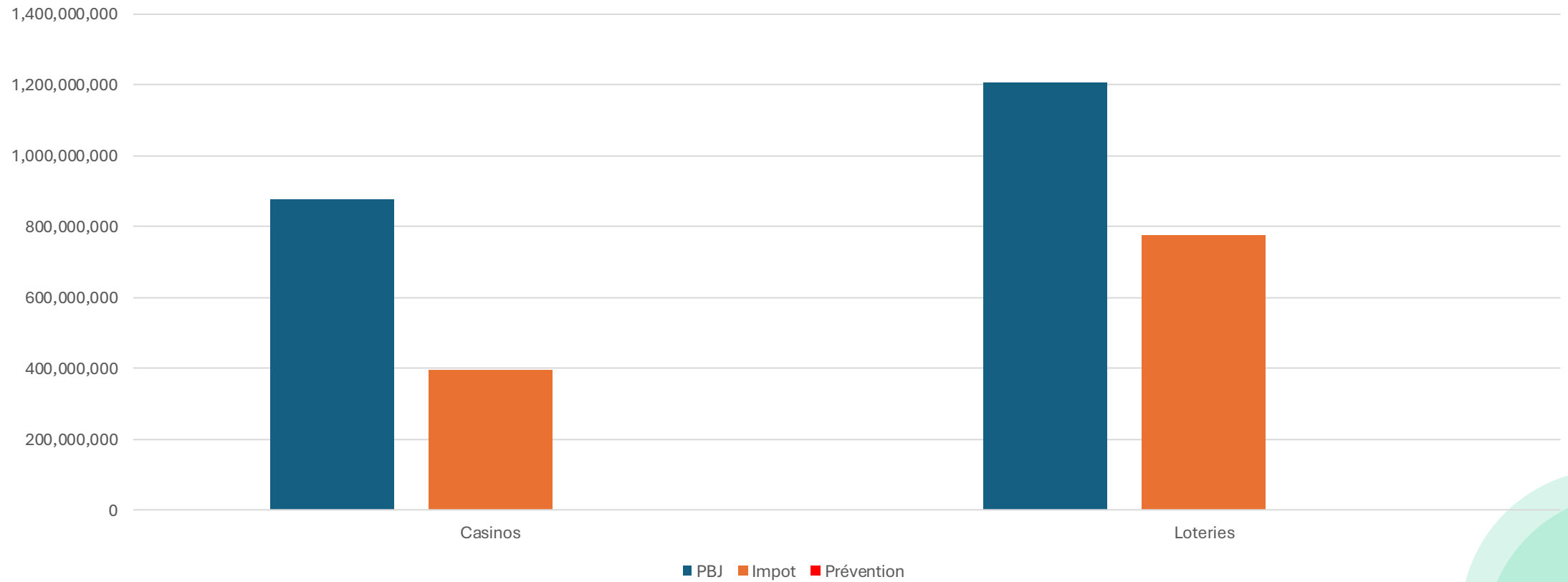
Aspects économiques (III)

PBJ de la LoRo par offre de jeu



Aspects économiques (IV)

PBJ, impôts et part publique....et prévention ! en 2025



Le PILDJ

- L'activité du PILDJ vient de façon complémentaire aux actions menées dans chaque canton.
- Le Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) a été créé en 2007 par les cantons romands.
- La coordination du PILDJ est assurée par le GREA, selon un mandat avec la Conférence des affaires sociales et sanitaires (CLASS)
- Le PILDJ fonctionne par phase de 3 ans, nous sommes dans la phase 7 (2025-2027)
- Les actions du PILDJ sont autour de 3 axes : la prévention, la formation et la recherche
- Le PILDJ travaille avec les partenaires alémaniques et tessinois à la réalisation de projets au niveau national

Le PILDJ : prévention (I)

- Une ligne téléphone d'aide, disponible 24h/24h et 7j/7j, anonyme et gratuite



Spielsucht-helpline
Ligne sos-jeu
Linea sos-gioco

0800 040 080

- Un stand de prévention : le Stand Tous Joueurs
- Une participation à des campagnes nationales de sensibilisation



Le PILDJ : prévention (I)

- Un site internet : www.sos-jeu.ch
- Le développement d'un outil d'aide en ligne avec le site internet et l'application Parlons Jeu
- Du matériel de prévention distribué aux partenaires romands
- Des projets ponctuels de prévention sur différents groupe-cibles



Le PILDJ : formation

- Le PILDJ a développé des deux modules de sensibilisation (1/2 journée chacun), à destination des professionnel·le·s de première ligne
- Ces formations sont données par les institutions cantonales partenaires. A Fribourg, c'est REPER qui donne cette formation
- Pour sa phase 7, le PILDJ développe une plateforme de formation en ligne

Invitation
FORMATION 29.09.2026





Jeux de hasard et d'argent, jeux vidéo : comment détecter l'abus, l'aborder et vers qui se tourner ?



Les jeux de hasard et d'argent, ainsi que les jeux vidéo, peuvent entraîner des dérives chez certaines personnes. Cette formation d'une journée s'adresse aux professionnel·les socio-sanitaires susceptibles de croiser des personnes confrontées à des problématiques de jeu excessif. Vous apprendrez à détecter les signes d'un usage problématique, à aborder ce sujet sensible avec des outils pratiques, et à orienter les personnes concernées vers le réseau d'aide du canton de Fribourg. Grâce à des expert·es du domaine, vous comprendrez également les frontières subtiles entre jeux d'argent et jeux vidéo et repartirez avec des techniques d'intervention concrètes pour votre pratique quotidienne.

Vous aurez également un accès complet à digiarmo.ch à l'issue de cette formation.

Public-cible

- Professionnel·les du domaine socio-sanitaire, potentiellement en contact avec des joueurs excessifs (assistants sociaux, éducateurs, infirmiers, MSP, etc.).

Intervenant·e·s

- **Karin Wörthwein**, psychothérapeute spécialisée dans la psychose et les addictions au Centre Cantonal d'Addictologie (CCA)
- **Sara Delamadeleine**, psychologue responsable des mesures sociales au casino Bâle de Fribourg
- **Antoine Bays**, chargé de prévention spécialisé dans les addictions comportementales à H+P&H

Objectifs

- Acquérir des informations de base sur les jeux et le jeu excessif
- Identifier les principaux marqueurs pouvant suggérer un problème de jeu excessif et utiliser quelques petites techniques pour aborder le sujet
- Orienter une personne dans le réseau d'aide pour le jeu excessif du canton de Fribourg en matière de jeu excessif

Date	Tarif	Lieu
Mardi 29 septembre, 09h00 - 17h00	CHF 50.-*	REPER Préformation Professionnelle (PnFo) Rte Anzanière Postérale 108 1723 Marly

*Tarif réduit grâce au soutien du SaSoe et du PILDJ

Inscription : [Avec ce formulaire](#)

Informations supplémentaires :
projets@reper-fr.ch ou 026/322.40.00





ÉTAT DE FRIBOURG
STADT FRIEBURG
 Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
 Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Avec le soutien de

Le PILDJ : recherche

- Le PILDJ finance ou co-finance des projets de recherche sur le jeu excessif
- Au total, ce sont plus de 30 recherches qui ont été soutenues par le PILDJ
- Différentes thématiques sont concernées : les paris sportifs, le jeu excessif et les contextes socio-économiques, le jeu excessif et les seniors, le jeu excessif et l'endettement

Le coût indirect du jeu d'argent problématique : une estimation à partir de l'Enquête suisse sur la santé 2017

Étude réalisée avec le soutien du Programme intercantonal de lutte
contre la dépendance au jeu (PILDJ)

Claude Jeanrenaud et Jean-Philippe Widmer

L'ADDICTION AUX JEUX D'ARGENT : LA QUESTION DES PROCHES.

ANNE PHILIBERT

Projet réalisé sur mandat du Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu
(PILDJ)

Jeu de hasard et d'argent chez les jeunes hommes romands quatre ans après l'entrée en vigueur de la LJAr : comparaison 2019-2023

Alexander Tomei, Marion Bieri, Olivier Simon

Centre du jeu excessif, Service de médecine des addictions, DP-CHUV, Lausanne

Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique
DESS / GRSA – Groupe de recherche sur la santé des adolescents

GenerationFree : Rapport final de l'étude longitudinale sur la problématique des jeux d'argent chez les jeunes (15-24 ans) du canton de Fribourg

Yara Barrense-Dias, André Berchtold, Joan-Carles Suris

RAISONS DE SANTÉ 304 – LAUSANNE

Unil
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

unisanté
Centre universitaire de médecine générale
et santé publique - Lausanne

Les jeux de hasard et d'argent en ligne à l'ère du COVID-19 et de l'offre légale

Projet eGames Suisse : **Un regard quantitatif et qualitatif sur les pratiques de
jeu et leurs évolutions en temps de COVID-19 et suite à l'entrée en vigueur
de la nouvelle LJAr**

Luca Notari, Hervé Kuendig, Jeanne Vorlet, Kevin Salvetti & Christophe Al Kurdi



Programme intercantonal
de lutte contre la dépendance au jeu

Merci pour votre attention !

Contact :

Léonard Dinkel

l.dinkel@grea.ch